

Le soir huit cent quatre vingt ~~fl~~ le vingt neuf août
Midi, le conseil municipal de la commune de Combrès canton de
Lavalade, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances pour sa
séance d'août sous la présidence de M. Charles Beau.

Étaient présents. M. M. Buisson, Thomas, Durier, Dalcaud, et
Ducis, Simon, Beirvin, Campol et Charles Buisson.

M. Ducis senior a été élu secrétaire ce qui a été accepté.

M. le Président expose au Conseil qu'un projet de rectification
générale du chemin N° 27 avait été présenté en vue de donner satisfaction
aux villages de Lospoid, Bel Air, Chy Roucoult, Chy Metzger et le
Compte a dû être abandonné par suite du refus fait par les propriétaires
intéressés de consentir le sacrifice qu'il avait promis antérieurement
en faveur de cette ligne.

Que l'Administration supérieure a donc dû revenir au projet primitif
de rectification au lieu de la côte de Lospoid par mesure d'économie cette
rectification n'occasionnerait qu'une dépense de quatre mille francs environ
tandis que le changement d'assiette aurait coûté environ 150 000 francs
qu'avec cette modification la viabilité du chemin N° 27 sera satisfaisante
et la commune de Combrès n'aura pas à se charger de l'entretien au
cas de changement d'assiette de cette section, qui aurait dû être classée
comme chemin vicinal ordinaire sa situation financière ne lui permettant
pas de vote d'augmenter son réseau classé puisque les ressources normales
annuelles sont absorbées par l'entretien du chemin N° 2 de Logel à Laroche.
Roucoult que le dit projet de rectification sur place est sans doute la
meilleure solution à adopter puisqu'il n'a amené aucune protestation pendant
l'enquête et au contraire a été appuyé par les principaux propriétaires
des villages de Lospoid qui ont vu M. le Commissaire enquêteur émettre
un avis favorable à son adoption.

Pas en vertu le conseil municipal a conclu l'approbation
pure et simple du projet soumis à l'enquête et demande à ce qu'il
plaise à l'autorité supérieure de vouloir bien ordonner le plus promptement
possible le travail prévu qui sont réclamés depuis longtemps
par le comité tout entier.

Fait et délibéré le jour mois et an sus dits et ont signé
les membres présents excepté Delucropt pour ne savoir faire.

Bierthomme, Compert, Palard, Simon, Derain
Lunet, B. Beiney, J. Chuvier

Même séance.

M. le Président expose devant le conseil municipal de la lettre préfectorale en date du 24 avril courant et
contenant les instructions de M. l'inspecteur de l'administration relative
aux travaux à exécuter pour terminer les locaux scolaires.

M. le Maire donne connaissance en outre au conseil de la
délibération que cette assemblée a prise au mois de Mai dernier
relative à la même affaire et par laquelle la commune s'est
résolue à ne pas prendre à sa charge aucune dépense, vu qu'elle est
déjà chargée d'impôt pour ses établissements communaux et
attendu que l'état s'est retiré de fournir les sommes qu'elle avait
promises pour cet objet.

Le conseil après avoir pris connaissance de précédentes
énoncés est d'avis de maintenir sa délibération du mois de mai
dernier et ne peut d'ici et déjà s'imposer pour l'objet sus
indiqué et ne prendre aucune dépense à sa charge.

Fait et délibéré le jour mois et an sus dits et ont signé
les membres présents excepté Delucropt pour ne savoir faire.

Bierthomme, Compert, Palard, Simon, Derain
Lunet, B. Beiney, J. Chuvier